Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDES/2020-552** **04/09/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Modification des modalités de consultation proposées aux équipes pédagogiques, des référentiels de diplôme des spécialités « technico-commercial » (TC) et « viticulture-œnologie » (VO) du brevet de technicien supérieur agricole, mis en œuvre dans les établissements de l'enseignement agricole à compter de la rentrée 2022

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) Hauts-commissariats de la République des COM Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : Les projets de référentiel rénovés des spécialités Technico-commercial et Viticulture-Œnologie du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) sont mis en ligne pour consultation jusqu'au 1er octobre 2020.

Textes de référence : Articles D811-137 à D811-143 du code rural et de la pêche maritime

La présente note de service a pour objet de prolonger jusqu'au 1er octobre 2020 la période de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme rénovés des spécialités Technico-commercial et Viticulture-Œnologie du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA). Elle modifie la note de service DGER/SDES/2020-457 du 17 juillet 2020.

1) Processus de consultation

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation ont préalablement été soumis à la commission professionnelle consultative (CPC) compétente pour avis conforme :

- Avis conforme de la CPC Agriculture, Agroalimentaire et Aménagement des espaces sur la révision du BTSA Viticulture-Œnologie, le 5 novembre 2019 ;
- Avis conforme de la CPC Commerce sur la révision du BTSA Technico-commercial, le 25 février 2020. Les six champs professionnels existants sont remplacés par cinq options.

Les référentiels de diplôme, incluant les référentiels de formation, sont mis en consultation auprès des équipes enseignantes avant leur présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) et au Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA).

2) Modalités de consultation des équipes pédagogiques

La rénovation des spécialités Technico-commercial et Viticulture-Œnologie intervient dans le contexte de la réforme du BTSA, qui est présentée sur le site Chlorofil.fr à l'adresse suivante : https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/infos-communes/reforme-renovation
Les ressources issues de la session de formation à destination des directeurs d'établissement du 11 mars 2020 à St Genis Laval ont notamment été mises en ligne sur cette page.

Les documents suivants sont consultables, en format PDF, dans les rubriques « Viticulture-Œnologie » et « Technico-commercial » de la page BTSA du site Chlorofil :

- Le projet de référentiel de diplôme rénové
- Le projet de grille horaire (1 grille pour Viticulture-Œnologie, 5 grilles pour Technico-commercial)

Les équipes pédagogiques sont invitées à transmettre leurs remarques **jusqu'au 1er octobre 2020** par courrier électronique à l'adresse suivante : renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr
Il leur est demandé d'indiquer dans l'objet du courriel la mention suivante : « Consultation Technico-commercial », ou « Consultation Viticulture-Œnologie », selon la spécialité concernée.

Les remarques seront analysées par les services concernés de la DGER.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Isabelle CHMITELIN